



Garantie limitée d'un (1) an pour le MR Sink©

La présente garantie limitée prend effet à compter de la date d'achat indiquée pour une période d'UN (1) AN à compter de la date de l'achat au détail par l'utilisateur final initial.

IMPORTANT : EN UTILISANT VOTRE PRODUIT VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE ASSUJETTI AUX CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE D'UN (1) AN DE MR FAB (LA « GARANTIE ») DÉFINIES CI-DESSOUS.

Conditions générales

Le MR Sink© est couvert par la garantie pour une période d'UN (1) AN contre tout défaut de fabrication et de main d'œuvre au moment où il quitte notre usine. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale ou abusive, un entretien insuffisant ou inadéquat, la décoloration des finis et étiquettes, la corrosion due à l'utilisation d'agent chimique ou naturel, incluant ceux utilisés pour le nettoyage.

Cas de limitation, d'exclusion et d'invalidité de la garantie

Cette garantie lie MR FAB avec l'utilisateur final initial des produits uniquement.

La responsabilité de MR FAB se limite à la valeur originale du produit reconnu défectueux par MR FAB. En aucune circonstance MR FAB ne sera tenue responsable ou redevable de tout autre dommage direct ou indirect, incluant notamment, mais non exhaustivement : les pertes de bénéfices ou de revenus résultant de ou se rapportant à tout défaut dans les produits couverts par cette garantie ou à quelque utilisation de tels produits par le propriétaire ou par toute autre personne, ou à tout retard dans le respect de cette garantie dû à des circonstances hors du contrôle de MR FAB.

Cette garantie couvre uniquement les défauts de fabrication dans les matériaux et n'inclue pas les défauts et les dommages attribuables ou étant causé par ou résultant de l'installation non conforme. MR FAB ne peut en aucun cas être tenu responsable pour un non-respect du ou des codes du bâtiment ou des règlements en vigueur.

Les ajustements des produits ou le remplacement des pièces à usure normales, tels que le distributeur de savon et le distributeur de papier ne sont pas couverts par la garantie.

Toute tentative de réparation ou modification des produits MR Sink© invalide de façon permanente l'ensemble de la garantie.

Tout remplacement de pièces n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ni de la modifier. La garantie d'origine continuera selon les termes, les conditions et la période de temps restante s'il y a lieu.

MR FAB se réserve le droit de cesser en tout temps de fabriquer un produit ou une composante. Dans un tel cas, la compagnie pourra à sa discrétion soit remplacer le produit défectueux par un produit similaire ou semblable, soit accorder au client un crédit équivalent au prix payé par ce dernier pour la composante.

Aucun de nos employés ou agents n'a le pouvoir de faire une quelconque représentation ou garantie qui dépasse les garanties énoncées ci-dessus.

AUCUN ÉQUIPEMENT MR FAB NE PEUT ÊTRE RETOURNÉ SANS AUTORISATION ÉCRITE DE MR FAB.

Les valeurs monétaires sont basées sur la devise canadienne (CAD).